



Amiens, le 3 octobre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

POURSUITE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie annonce que le contrat de liquidité portant sur ses certificats coopératifs d'investissement, confié à Kepler Cheuvreux, se poursuivra à compter du 3 octobre 2016 sans l'intervention de Crédit Agricole S.A.

Pour la poursuite de ce contrat, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie a fait en sorte que les moyens affectés à la liquidité des certificats coopératifs d'investissement demeurent inchangés en ajoutant au compte de liquidité le montant qui était antérieurement apporté par Crédit Agricole S.A., à savoir 345 000 euros.